

**Le DIRECTEUR de SUPMICROTECH**

**Arrêté n° 2025- 6 fixant la composition du collège des usagers de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers et modifiant la décision du 20 juillet 2023 la composition de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 811-5 et R. 715-13 et R. 811-10 et suivants ;

Vu le procès-verbal dressé le 8 avri2025 relatif la désignation des membres usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de SUPMICROTECH ;

**ARRETE**

**Article 1 - Composition de la section disciplinaire**

La composition du collège des usagers de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers est modifiée comme suit :

Collège représentants les usagers	Mathieu CAILLOUX Charlène LEIBER Eléonore MARQUANT Victor OLIVIERO
-----------------------------------	---

## Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa publication sur les sites internet de SUPMICROTECH et de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, le 8 avril 2025

Le Directeur de SUPMICROTECH



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Pascal VAIRAC